Envoyé en préfecture le 27/08/2025
Reçu en préfecture le 27/08/2025
Publié le 27/08/25
ID : 062-216207530-20250825-D_2025_0827_03-DE

VILLE DE SAINT-LAURENT-BLANGY
www.saint-laurent-blangy.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 25 août 2025

Délibération N° 25/08/2025 1-2

ATTRIBUTION DU MARCHE 2025/13 : TRAVAUX DE MACONNERIE DANS LE CADRE DE LA CONSERVATION/RESTAURATION DES BERGES DU BASSIN DU DOMAINE DE VAUDRY-FONTAINE

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 août à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 19 août 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

M. Christophe LOURME qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE
Mme Béatrice WOZNIAK qui a donné procuration à M. Fabrice CAPRON
M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS
Mme Fabienne CAMUS qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER
Mme Corinne MERCIER qui a donné procuration à Mme Angélique DELMEIREN

Étaient absents :

M. Serge BRUNEAU
Mme Maggy JANSSOONE

M. Marc LABUR est élu Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2123-1 et R2123-1 Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de relancer le marché de travaux précédemment résilié pour faute du titulaire,

Il est exposé ce qui suit :

Un avis d'appel public à concurrence a été lancé le 17/04/2025 au BOAMP (25-44162) avec une date limite de remise des offres fixée au 15/05/2025 – 16h00.

Envoyé en préfecture le 27/08/2025
Reçu en préfecture le 27/08/2025
Publié le
ID : 062-216207530-20250825-D_2025_0827_03-DE

Le marché est composé d'une tranche ferme et de deux tranches optionnelles.

Une offre a été reçue dans les délais : ETGC pour un montant de :

- Tranche ferme : .....393 879.46 € HT soit 472 655.35 € TTC
- Tranche optionnelle 1 : .....232 408.00 € HT soit 278 889.60 € TTC
- Tranche optionnelle 2 : .....356 873.00 € HT soit 428 247.60 € TTC

Soit un total de 983 160.46 € HT soit 1 179 792.55 € TTC

Après une première analyse effectuée en lien avec l'équipe de Maîtrise d'œuvre, il a été décidé d'entamer une phase de négociation.

L'offre finale de l'entreprise est la suivante :

- Tranche ferme : .....347 456.00 € HT soit 416 947.20 € TTC
- Tranche optionnelle 1 :.....158 924.00 € HT soit 190 708.80 € TTC
- Tranche optionnelle 2 : .....205 620.00 € HT soit 246 744.00 € TTC

Soit un total de 712 000.00 € HT soit 854 400.00 € TTC

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- d'attribuer le marché 2025/13 à l'entreprise ETGC située 31 rue Curie – 62510 ARQUES
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces du marché et tous les documents y afférents.

Les crédits liés aux dépenses de ce marché sont prévus au BP 2025.

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.
Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nicolas DESFACHELLE
Maire,